

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 15
- Votants : 17
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 3

DEL 2023_055

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorrit Mikaël, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : BIRAUD Vanessa à Céline GARNIER, GOMES François à Pierre RIVAULT, HIPEAU Gaëlle à Laurie ZAPATA, MAGNE Didier à Michel NOIZET, MARTINEZ Olivier à Laurent AUDE, TROCHON Patrick à Patricia ROUXEL, Christian BAUMGARTEN, Christian BAUMGARTEN, Mikaël GUILLORIT, Lysiane LECULLIER.

Date de convocation : Le 21 juin 2023

Date d'affichage : Le 21 juin 2023

Fait à Aigondigné,

Le 27 juin 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance : Emilien DIDIER

Délibération 2023_055 : FINANCES

Objet : TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE

Madame le maire expose que la toiture de la maison dite « ROULLET » sise 18 Av Etienne Girard, nécessite d'être refaite. Le bâtiment subit plusieurs infiltrations et il devient urgent d'y remédier sous peine de dégradations encore plus importantes entraînant des frais supplémentaires.

S'agissant d'un marché de travaux < à 40 000 € H.T., une consultation simple de plusieurs entreprises a été lancée.

Du fait des échéances annoncées par les entreprises, le Bureau Municipal a proposé de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal la proposition de 4 entreprises :

- o Ets BRISSON : 37 546.88€ HT
- o BATI 79 : 39 906.93€ HT
- o SARL VIGNEAU : 29 497.06€ HT
- o EURL BRISSON : 33 447€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Attribue les travaux de réfection de toiture à l'entreprise SARL VIGNEAU pour la somme de 29 497.06€ H.T. ; Les travaux seront réalisés en 2024.

- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte y afférent.

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État